



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK, Mme Martine KRAUSS, Adjointes au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASSENFRAZ, M. Christian HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Christine KRAUSHAR, Mme Claudine MATTERN (**arrivée au point n°5**), M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER, Mme Christine SCHREIBER (**arrivée au point n°7**), M. André ZIMMER.

Absent excusé :

- François HOFFBECK, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH, Maire.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 14.09.2017

La séance débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2017.
2. Vente du camion IVECO DAILY CCF.
3. Approbation d'une convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics.
4. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire – Attribution des lots 01 et 02.
5. Aménagement de la rue des templiers - Attribution des lots travaux.
6. Soutien aux projets des communes : « OTTROTT » : « Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire » : demande de perception d'un fonds de concours d'un montant de 51 658,00 € par la CCPR.
7. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire – Demande de subvention – validation du plan de financement prévisionnel.
8. Décisions budgétaires modificatives n°1 et 2 : Budget Assainissement.
9. Décisions budgétaires modificatives n°1 et 2 : Budget Commune.
10. Décision budgétaire modificative n°3 : Budget Eau.

11. Rapport annuel 2016 de l'Electricité de STRASBOURG.
12. Demande de subvention des « Amis des Châteaux d'OTTROTT ».
13. Convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux dans la rue des Templiers.
14. Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM.
15. Divers – Informations.

N° 8009 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 27 juillet 2017 et émarge le registre en conséquence.

N° 8010 - VENTE DU CAMION IVECO DAILY CCF.

Monsieur le Maire cède la parole à son Adjoint, Serge HOFFBECK en charge du parc automobile de la Commune, qui informe les conseillers que le SDIS 67 a proposé à la Commune de récupérer le camion de pompier type CCF de marque IVECO DAILY qui a cessé d'être opérationnel. La Commune a fait valoir son droit de reprise étant donné qu'elle l'avait financé en 2000.

M. l'Adjoint rend compte du souhait de vendre le camion de pompier type CCF de marque IVECO DAILY, dont la première mise en circulation date de 2000.

Le corps des Sapeurs-Pompiers de VAL DES MARAIS, Département de la Marne (51), s'est montré intéressé par ce véhicule et accepte le prix de vente fixé à 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente du camion de pompier type CCF de marque IVECO DAILY à 20 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre le véhicule à la Commune de VAL DES MARAIS, Département de la Marne (51),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits du Budget Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

N° 8011 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME ALSACE MARCHES PUBLICS.

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités

d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la Commune d'OTTROTT.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

N° 8012 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE – ATTRIBUTION DES LOTS 01 ET 02.

Monsieur le Maire rend compte de l'avancée du projet et fait part qu'à la suite de l'ouverture des plis pour les lots 1 et 2 (Désamiantage et bâtiments modulaires) qui a eu lieu le 13 septembre dernier, une négociation s'en est suivie.

Le Maire rappelle que le Maître d'œuvre de ce projet est le Cabinet d'Architectes BERGMANN et Associés.

N° lot	Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire	Entreprise retenue	Montant HT
1	Désamiantage	LINGENHELD	128 640,60 €
2	Bâtiments modulaires	II VINCI	233 450,00 €
		TOTAL	362 090,60 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du résultat de l'ouverture des plis : 362 090,60 € HT,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au budget primitif 2017 de la Commune pour un montant total de 362 090,60 € HT,
- **CHARGE** le Maire de confirmer au Maître d'œuvre, BERGMANN et Associés, l'élaboration du planning de travail des entreprises,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

N° 8013 - AMENAGEMENT DE LA RUE DES TEMPLIERS : ATTRIBUTION DES LOTS TRAVAUX.

Monsieur le Maire rend compte de l'avancée du projet d'Aménagement de la rue des Templiers et fait part qu'à la suite de l'ouverture des plis pour les lots travaux qui a eu lieu le 13 septembre dernier, une négociation s'en est suivie.

Le Maire rappelle que le Maître d'œuvre de ce projet est BEREST.

N° lot	Aménagement de la rue des Templiers	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Voirie, Assainissement pluvial	EIFFAGE	64 079,00 €	76 894,80 €
2	Alimentation en eau potable	EIFFAGE	105 036,00 €	126 043,20 €
3	Eclairage public et génie civil desserte téléphonique	CRESA	75 964,18 €	91 157,02 €
		TOTAL	245 079,18	294 095,02 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du résultat de l'ouverture des plis : 245 079,18 € HT soit 294 095,02 € TTC,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au budget primitif 2017 de la Commune pour un montant total de 245 079,18 € HT soit 294 095,02 € TTC,
- **CHARGE** le Maire de confirmer au Maître d'œuvre, BEREST, l'élaboration du planning de travail des entreprises,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

N° 8014 - SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES : « OTTROT » : « RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE » : DEMANDE DE PERCEPTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'UN MONTANT DE 51 658,00 € DE LA CCPR.

M. le Maire informe les membres présents que le Conseil municipal de la commune d'OTTROT a décidé de procéder à « la restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire » pour un coût prévisionnel de 1 910 330 € HT.

M. le Maire soumet aux conseillers le plan définitif de financement (ci-dessous) qui fait apparaître une participation de la CCPR, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 51 658,00 €.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	1 910 330 €	DETR 2017	40	764 132 €
		Etat - DSIPL	20	382 066 €
		Etat – Contrat de ruralité – Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local	2,62	50 000 €

		Région Grand Est – Etude thermique	0,21	4 000 €
		Région Grand Est Energie Vie	5,13	98 000 €
		Conseil Départemental 67 - FSC	5,23	100 000 €
		Pays bruche Mossig Piémont	2,05	39 100 €
		CCPR- Fonds de concours	2,70	51 658 €
		Solde - Autofinancement	22,06	421 374 €
TOTAL	1 910 330 €	TOTAL	100 %	1 910 330 €

Il informe en effet les membres présents que le Conseil communautaire de la CCPR a décidé de créer, par délibération N°2016-57 du 04/10/2016, un dispositif de soutien aux projets des communes membres de la CCPR, lequel a fait l'objet d'une modification par délibération N°2016-67 du 06/12/2016.

Ledit dispositif consiste à mettre en place une enveloppe annuelle de 10 000 € par commune permettant le versement de fonds de concours servant à financer un seul projet. L'enveloppe 2016 se cumule avec le solde de l'enveloppe relative au FVSTN ainsi qu'avec celle de 2017, à titre exceptionnel ; l'enveloppe étant par principe reconduite annuellement par délibération du conseil communautaire.

Le montant des enveloppes cumulées attribué aux communes s'élève ainsi à :

Communes	Solde FVSTN	Enveloppe 2016 de soutien aux projets des communes	Total enveloppe 2016 cumulée et arrondie	Total enveloppe 2016 cumulée + enveloppe 2017
BISCHOFFSHEIM	6,55 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
BOERSCH	3 639,48 €	10 000 €	13 639 €	23 639 €
GREDELBRUCH	0 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
GRIESHEIM	0,56 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
MOLLKIRCH	123,89 €	10 000 €	10 124 €	20 124 €
OTTROTT	31 657,85 €	10 000 €	41 658 €	51 658 €
ROSENWILLER	6 645,79 €	10 000 €	16 646 €	26 646 €
ROSHEIM	41 088,49 €	10 000 €	51 088 €	61 088 €
SAINT-NABOR	0 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
TOTAL	83 149,51 €	90 000 €	173 155 €	263 155 €

Le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par l'EPCI ;

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Bureau de la CCPR et du conseil municipal concerné.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes ;

VU les arrêtés préfectoraux successifs portant modification des statuts de la Communauté de Communes dont notamment celui du 30/12/2016, portant extension des compétences exercées par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, notamment son article 2 ;

VU les délibérations N°2016-57 et 2016-67 du 04/10/2016 et 06/12/2016 du Conseil communautaire de la CCPR ;

VU la délibération N° 217-43 du 05/09/2017 du Bureau de la CCPR validant le versement d'un fonds de concours d'un montant de 31 657,85 € à la commune d'OTTROTT au titre de son dispositif de soutien dans le cadre de « la restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire ».

VU les dispositions de l'article L5214-16 V du CGCT, lequel dispose « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours* » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au BP 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** le plan définitif de financement tel que joint en annexe, lequel fait apparaître la participation de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 51 658,00 € dans le cadre de l'opération de « restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire » ;
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, au titre de son dispositif de soutien aux projets des communes membres, le versement d'un fonds de concours à la commune d'OTTROTT dans le cadre de l'opération relative à « la restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire », d'un montant de 1 910 330,00 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 8015 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Serge HOFFBECK, Adjoint, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la restructuration et la rénovation thermique du bâtiment scolaire.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 1 910 330 € HT.

Le plan de financement, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux	1 910 330 €	DETR 2017	40	764 132 €
		Etat - DSIPL	20	382 066 €
		Etat – Contrat de ruralité – Fonds de Soutien à l’Investissement Public Local	2,62	50 000 €
		Région Grand Est – Etude thermique	0,21	4 000 €
		Région Grand Est Energie Vie	5,13	98 000 €
		Conseil Départemental 67 - FSC	5,23	100 000 €
		Pays bruche Mossig Piémont	2,05	39 100 €
		CCPR- Fonds de concours	2,70	51 658 €
		Solde - Autofinancement	22,06	421 374 €
TOTAL	1 910 330 €	TOTAL	100 %	1 910 330 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité,

- **ADOPTE** l’opération de restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire,
- **ADOPTE** le montant de 1 910 330,00 € HT,
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel présenté,
- **AUTORISE** le Maire à utiliser les crédits inscrits au budget primitif 2017 Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre le chiffrage du projet au titre des dossiers de demandes de subventions,
- **SOLLICITE** la subvention Fonds de Soutien à l’Investissement Public Local, attribuée par la Préfecture du Bas-Rhin, au titre de la restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire,
- **SOLLICITE** la subvention DETR 2017, attribuée par la Préfecture du Bas-Rhin, à hauteur de 40 % au titre de la restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

N° 8016 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES° 1 ET 2 : BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le Premier Adjoint chargé des finances présente les décisions budgétaires modificatives nécessaires pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2017 Assainissement comme suit :

Budget Assainissement :

Comptes	Prévu B.P. 2017	D.B.M. n° 1	Nouveau solde du compte
Dépenses d'investissement : - C/ 2315 - Chapitre 23 : Installation, matériels et outillages techniques.	44 000,00 €	- 5 000,00 €	39 000,00 €
Dépenses d'investissement : - C/ 203 – Chapitre 20 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion.	0,00 €	+ 5 000,00 €	5 000,00 €
	44 000,00 €	0 €	44 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette décision budgétaire modificative n° 1/2017 du budget Assainissement telle que présentée.

Budget Assainissement :

Comptes	Prévu B.P. 2017	D.B.M. n° 2	Nouveau solde du compte
Dépenses de fonctionnement : - C/ 673 - Chapitre 67 : Titres annulés	400,00 €	+ 600,00 €	1 000,00 €
Dépenses de fonctionnement : - C/ 658 – Chapitre 65 : Charges diverses de gestion courante.	150 000,00 €	- 600,00 €	149 400,00 €
	150 400,00 €	0 €	150 400,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette décision budgétaire modificative n° 2/2017 du budget Assainissement telle que présentée.

N° 8017 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 1 ET 2 : BUDGET COMMUNE.

Le Premier Adjoint chargé des finances présente les décisions budgétaires modificatives nécessaires pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2017 Commune comme suit :

Budget Commune :

Comptes	Prévu B.P. 2017	D.B.M. n° 1	Nouveau solde du compte
Dépenses de fonctionnement : - C/ 739223 - Chapitre 014 : Fonds de péréquation.	13 000,00 €	+ 7 500,00 €	20 500,00 €
Dépenses de fonctionnement : - C/ 61524 – Chapitre 011 : Bois et forêts.	20 000,00 €	- 7 500,00 €	12 500,00 €
	33 000,00 €	0 €	33 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette décision budgétaire modificative n° 1/2017 du budget Commune telle que présentée.

Budget Commune :

Comptes	Prévu B.P. 2017	D.B.M. n° 2	Nouveau solde du compte
Dépenses d'investissement :			
- C/ 202 - Chapitre 20 : Frais liés aux documents d'urbanisme et numérisation cadastre.	10 000,00 €	+ 25 000,00 €	35 000,00 €
- C/ 2031 – Chapitre 20 : Frais d'études.	4 000,00 €	+ 35 000,00 €	39 000,00 €
Dépenses d'investissement :			
- C/ 2313 – Chapitre 23 : Constructions.	505 000,00 €	- 60 000,00 €	445 000,00 €
	519 000,00 €	0 €	519 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette décision budgétaire modificative n° 2/2017 du budget Commune telle que présentée.

N° 8018 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 : BUDGET EAU.

Le Premier Adjoint chargé des finances présente la décision budgétaire modificative nécessaire pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2017 Eau comme suit :

Budget Eau :

Comptes	Prévu B.P. 2017	D.B.M. n° 3	Nouveau solde du compte
Dépenses de fonctionnement :			
- C/ 673 - Chapitre 67 : Titres annulés.	1 950,00 €	+ 2 050,00 €	4 000,00 €
Dépenses de fonctionnement :			
- C/ 61528 – Chapitre 011 : Autres.	38 110,00 €	- 2 050,00 €	36 060,00 €
	40 060,00 €	0 €	40 060,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette décision budgétaire modificative n° 3/2017 du budget Eau telle que présentée.

N° 8019 - RAPPORT ANNUEL 2016 DE L'ELECTRICITE DE STRASBOURG.

Ce point est ajourné et reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

N° 8020 - DEMANDE DE SUBVENTION DES « AMIS DES CHATEAUX D'OTTROTT ».

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la réception d'un courrier de l'Association « Les Amis des Châteaux d'OTTROTT » en date du 5 juin 2017 sollicitant une subvention de la part de la Commune dans le cadre des travaux de sauvegarde et de mise en valeur des Châteaux d'OTTROTT.

Il est proposé d'accorder une subvention de 3000 € étalée sur trois exercices 2018, 2019 et 2020 (soit trois versements de 1000 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, plus 4 abstentions car membres de l'association,

- **PREND NOTE** de la demande de l'Association « Les Amis des Châteaux d'OTTROTT » sollicitant une subvention de la part de la Commune dans le cadre des travaux de sauvegarde et de mise en valeur des Châteaux d'OTTROTT.
- **ADOpte** le montant de la subvention accordée, soit 3000 €, répartie sur les exercices 2018, 2019 et 2020.
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au Budget primitif 2017 Commune, compte 6574, Divers,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 8021 - CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DANS LA RUE DES TEMPLIERS.

M. le Maire rend compte de la proposition d'orange de mettre en souterrain, leurs réseaux dans la rue des Templiers.

Il présente aux Conseillers Municipaux la convention n° CNV-HD4-11-17-00092579 transmise par Orange.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la Commune d'OTTROTT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND NOTE** de la demande d'Orange de mise en souterrain des réseaux de la rue des Templiers,
- **ADOpte** la proposition de convention n° CNV-HD4-11-17-00092579 concernant les travaux de mise en souterrain des réseaux de la rue des templiers,
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition de convention n° CNV-HD4-11-17-00092579,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 8022 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM.

M. le Maire informe les conseillers que, chaque année avant le 30 septembre, la CCPR est chargée de transmettre un rapport d'activité accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire auprès de son Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à la CCPR sont entendus.

Le Président de l'établissement public à coopération intercommunale (EPCI) peut être entendu par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-39 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2014, portant extension des compétences exercées par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, notamment son article 2 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour l'année 2016.

N° 8023 – DIVERS – INFORMATIONS.

a) Journée de la défense :

Mme Claudine MATTERN, Conseillère Municipale, rend compte de la demi-journée défense du 19.09.2017 organisée par le Régiment de GRESSWILLER-MUTZIG.

Création d'une compagnie qui regroupe toutes les spécialités pour être transférée sur les terrains extérieurs (Mali, Nouvelle Calédonie, Côte d'Ivoire...).

Il est précisé que des réservistes sont en cours de recrutement. Une information complémentaire sera faite dans le prochain journal communal.

b) Rentrée scolaire :

Mme Odile KUBAREK, Adjointe, informe les conseillers présents que la rentrée scolaire s'est bien passée. Les NAP se sont mises en route.

c) 3^{ème} fleur :

M. le Maire informe les conseillers qu'OTTROTT a obtenu la 3^{ème} fleur du concours Villes et Villes fleuries et remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette récompense.

d) Reine des Vins d'Alsace

M. le Maire félicite Mme Justine SCHMITT pour son élection au titre de Reine des Vins d'Alsace 2017 et lui souhaite une année pleine de rencontres et d'expériences diverses inoubliables.

La séance prend fin à 20h50.

*Procès-verbal des délibérations certifié
exécutoire*

- Transmis à la Sous-préfecture le 22.09.2017

- Publié ou notifié le 22.09.2017

Document certifié conforme

OTTROTT, le 22.09.2017

Le Maire,